

Avril 2021

**Cadarsac**  
Notre Village

# Le bulletin municipal

## Le mot du maire

Chères Cadarsacaises, chers Cadarsacais,

2021 sera une année d'investissement pour notre commune. Nous venons de finaliser le budget, avec la construction du city-stade, l'aménagement et la sécurisation de l'avenue des Bergères et du lac. L'investissement sera d'environ 100 000 euros. Avant de démarrer les projets, nous sommes obligés d'attendre les confirmations des subventions. Le budget a été voté au conseil municipal du 13 avril dernier, avec les taux d'impositions. Comme nous nous étions engagés, les taux d'impositions n'augmenteront pas. Nos investissements se réaliseront avec des subventions, une répartition différente des dépenses et de nouvelles recettes comme par exemple des mécénats, des manifestations...

Nos seniors de plus de 75 ans, volontaires pour la vaccination ont été vaccinés.  
Je remercie La CALI pour avoir débloqué des places au centre de vaccination.

Nous avons débuté les travaux d'assainissement pour le réseau d'eaux usées, situé sur le site du lac. Depuis 2 ans, des eaux parasitaires provoquaient des gros dysfonctionnements sur la station de relevage et une saturation des écoulements pour les riverains. Après des échanges avec Mr Bernard GUIHLEM, président du SIAEPA et Mr Nicolas EVEN, directeur des eaux, nous avons décidé de lancer des enquêtes de recherche d'eaux parasitaires et au résultat, nous avons planifié les travaux. Ces derniers consistaient à changer les regards par des regards étanches. Ces travaux vont apporter une baisse de la consommation d'électricité pour la station de pompage avec un rendement optimisé, un écoulement à la normale pour les administrés. En conséquence, il y aura moins d'eau à traiter en aval à la Lagune d'Arveyres. Les recherches d'eaux parasitaires continueront dans la commune entre 2021 et 2022.

La chasse aux œufs a dû être annulée, cependant je tiens à remercier le comité des fêtes, pour s'être adapté et maintenir la distribution des chocolats pour les enfants. Il me faut signaler, une belle initiative conjointe du comité des fêtes et de l'association de la pêche qui n'a pas eu lieu, suite au dernier confinement : un atelier pour construire des nichoirs à mésanges avait été prévu, ce n'est que reporté.

Je tiens à remercier l'association de la pêche et principalement Messieurs Alfiniti, Antoniazzi et Wieczoreck, qui ont construit un ouvrage maçonné au déversoir. Cette construction va accueillir une vanne pour réguler l'entrée d'eau au lac afin d'avoir moins de nitrate pour nos pêcheurs. Nous avons convenu que l'association de la pêche finance l'ouvrage en béton (environ 20% du prix total) et que la commune finance la vanne (environ 80% environ du prix total).

Entre la crise sanitaire et les changements de dates des élections départementales et régionales, nous avons dû modifier la date pour la course cycliste. Elle se déroulera les 29 et 30 mai 2021. Ce même week-end, nous commencerons la saison estivale des marchés avec un concert et d'autres animations. Ensuite, nous vous proposerons un concert les premiers vendredis de chaque mois qui nous permettra de nous retrouver en partageant un moment festif, convivial et gourmand avec des nouveautés dans la restauration.

Bonne lecture.

Le maire  
**Joachim BOISARD**

# L'information municipale

**Déclaration préalable**  
à la réalisation de constructions et travaux  
non soumis à permis de construire portant sur  
une maison individuelle et/ou ses annexes

Formulaire à retourner à :

- Vous réalisez des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façades...)
- Vous construisez une annexe à votre habitation (piscine, ari de jardin, garage...)
- Vous édifiez une clôture.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

1 - Identité du déclarant  
Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les constructions en l'absence d'un titulaire valable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir de la notification de la décision prise par l'administration, sera tenu pour solidairement responsable du paiement des taxes. Les décisions prises par l'administration de non-opposition et solidairement responsables du paiement des taxes, qui seront co-titulaires de la décision de non-opposition et solidairement responsables du paiement des taxes.

Madame  Monsieur  Prénom : \_\_\_\_\_

## Urbanisme

N'oubliez pas de déclarer vos travaux assez longtemps à l'avance :

Pour vos futurs travaux prévoyez des délais raisonnables entre les déclarations administratives et le commencement réels des travaux.

En général pour une simple déclaration ou un permis de construire simple sur un secteur hors bâtiment de France, les délais d'instructions se situent aux alentours de 2 mois environ à partir du moment où vous avez déposé votre déclaration en mairie. Si nous devons transmettre le dossier à l'architecte des bâtiments de France le délai peut prendre 2 mois de plus.

Les permis de construire ou les déclarations préalables de travaux ont une durée de validité de 3 ans. L'autorisation est périmée si vous n'avez pas commencé les travaux dans les 3 ans ou si, passé ce délai, vous les interrompez pendant plus d'un an. Ce délai de 3 ans démarre à compter de la notification de la décision de la mairie.

Vous pouvez demander la prolongation de votre autorisation si vous ne pouvez pas commencer les travaux dans les 3 ans. L'autorisation peut être prolongée 2 fois pour une durée d' 1 an.

Merci de votre compréhension

**Eric BLOT**  
2ème adjoint



Une équipe de volontaires déterminée à réaliser une clôture destinée à la sécurité des enfants.

## Les élus en action!

Les travaux engagés au lac (voir page ci-contre) ont été l'occasion pour les élus de manier la pelle et la truelle pour mettre en place une barrière de protection autour de l'aire de jeux des enfants. C'est une administrée, qui avait fait la remarque récemment, de ce que les enfants sur l'aire de jeu proche de l'accès au lac, pouvaient très rapidement interférer avec la trajectoire des automobiles, ce qui pouvait représenter un danger potentiel.

Aussi le maire avait repéré des barrières inutilisées (donc gratuites), et avec l'aide de son conseil municipal, ils ont pu mettre en place cette mesure de sécurité qui n'a pas impacté le budget communal, puisque la main d'oeuvre était bénévole ! Ce fut l'occasion pour chacun de démontrer son savoir-faire, aussi n'hésitez pas à aller voir le résultat : les enfants sont désormais en sécurité.

D'autre part, il faut signaler l'engagement de Mrs ALFINITI, WIECZORECK et ANTONIAZZI, qui, de leur côté, ont réalisé un magnifique ouvrage en béton qui fermera la vanne du déversoir au lac. Cette mesure est destinée à réguler les déversements d'eau en provenance des fossés voisins, notamment lors des fortes pluies printanières. Bravo et merci à ces trois maçons qui, de concert ont réalisé un bien bel ouvrage !

**Laurent SAINTESPES.**

## Pièges à frelons



Piège mortel pour les femelles frelons affamées en ce début de printemps.



Simplicité du bouchon TAP-TRAP mis à la disposition des familles par la mairie.

Redoutables les pièges à frelons distribués à chaque famille par la municipalité ! Mais aussi ceux mis en place il y a quelques jours, tout autour du lac, par nos élus.

Cela n'a pas échappé aux visiteurs et autres promeneurs qui voient désormais ces pièges protecteurs des abeilles, suspendus aux endroits stratégiques de la promenade.

Pour ceux qui voudraient d'autres "Tap Trap" les petits capuchons pratiques, vous les trouverez chez un détaillant spécialisé Naturapi, 7 rue de l'Industrie à Libourne.

**Laurent SAINTESPES.**



Ci-dessus, une belle fondation maçonnée réalisée pour accueillir le futur dispositif de la vanne du déversoir.



Le 16 mars dernier, les Cadarsacais qui se promenaient au bord du lac ont pu voir un bateau évoluer sur leur lac et s'ils étaient un peu plus attentifs, ils ont pu détecter de discrètes bulles sur la surface qui ne devaient pas beaucoup déranger les hôtes habituels des lieux. Une équipe de sept plongeurs de la brigade nautique (BN) de la compagnie de gendarmerie départementale d'Arcachon est venue effectuer un entraînement au lac de Cadarsac, avec l'autorisation du maire.

Ces militaires sont des plongeurs expérimentés du milieu nautique qui venaient s'entraîner en eau douce et par la même occasion effectuer la traditionnelle patrouille de surveillance de leurs collègues terriens, mais cette fois-ci sous la surface aquatique.

Ces militaires ont plongé en trois équipes sous-marines, pendant qu'une équipe de surface balayait le fond du lac à l'aide d'un sonar. Ils ont pu constater que l'état de notre lac est très satisfaisant, il n'y a pas de détritus et la faune piscicole y est particulièrement variée (brochets, carpes, crabes,...).

En raison de leurs multiples qualifications, ils officient indifféremment dans les plans d'eau douce qu'en milieu maritime. Tous possèdent le permis de pilote des embarcations dont sont dotées leurs unités. A Arcachon, cela inclut les domaines fluvial et maritime, ils ont une double compétence de plongeurs et d'enquêteurs.

Depuis leur passage, on sait avec exactitude quelle est la profondeur maximale du lac, elle fait 14,9 mètres. Et cela a été dûment constaté par Xavier Esben, notre conseiller municipal qui a eu l'autorisation exceptionnelle d'accès à bord de l'embarcation des gendarmes.

Laurent SAINTESPES.

## Des plongeurs au lac !



## Bientôt une jachère fleurie



Les parcelles ont été labourées courant mars, puis semées début avril. On peut voir celle qui est située près du parking automobile.

Fleurir la commune était un des engagements de la campagne municipale, comme diminuer les travaux d'entretien au lac. Aussi dès la fin mars, a commencé la préparation du terrain, destinée à la mise en place d'une jachère fleurie au bord du lac.

Les premiers labours ont été assez compliqués, car le terrain n'avait jamais été travaillé, et malgré les nombreuses pluies de l'hiver passé, le sol restait encore sec à certains endroits.

Mais petit à petit, après plusieurs passages, Kévin et Didier, les employés municipaux, ont réussi à préparer un sol nu, à le débarrasser de toutes ses couvertures antérieures, et à le préparer pour l'ensemencement.

Le printemps est là, et quatre parcelles ont déjà été semées; chacune présentera des compositions florales diverses et variées, tant au niveau des couleurs que des variétés choisies. Les premières fleurs devraient voir le jour en début d'été, il y en aura de toutes les couleurs et pour tous les goûts (coquelicots, bleuets, marguerites, lupins pour les variétés les plus connues, mais il y en aura bien d'autres encore).

Les responsables du projet sont conscients malgré tout qu'il faudra prévoir un minimum de surveillance et notamment un minimum d'arrosage en été, pour avoir un rendu esthétique et voir perdurer les plantations quelques années.

Ils comptent sur votre vigilance et votre soutien pour les aider à préserver les lieux vis à vis des visiteurs de passage. Comme le dit un célèbre proverbe africain :

On ne tire pas sur une fleur pour la faire pousser, on l'arrose et on la regarde grandir ... patiemment.

Mais la contemplation de la beauté des fleurs ne sera pas le seul but de cette jachère : un jeu pédagogique sur les fleurs du lac fait partie du projet. Il s'agit de sensibiliser les jeunes et les moins jeunes sur notre futur botanique et notre environnement, sans oublier que le but principal est d'attirer nos amies les abeilles, qui vont butiner et polliniser tout l'été !

Pour terminer, l'équipe municipale tient également à remercier Mr Patrick CHANCELIER pour avoir mis à notre disposition l'ensemble de son matériel (tracteur, charrue à disque, fraise rotative, etc...) . Cela a permis de diminuer considérablement le coût des travaux et de voir plus grand.

Eric BLOT.

## Lac : Installations des réseaux.

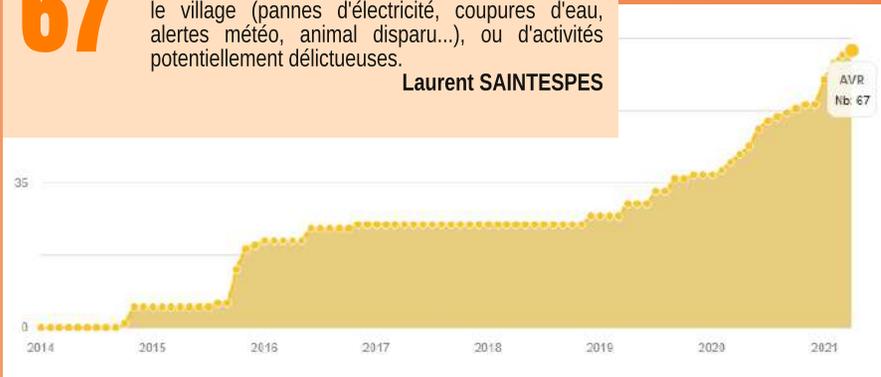


Mise en place des réseaux d'eau et d'électricité qui permettront l'accueil technique des commerçants du marché, mais aussi la mise en place de l'éclairage pour les longues soirées d'été.

C'est le chiffre officiel du nombre de familles qui sont abonnées à la communauté des Voisins Vigilants et Solidaires. Depuis un an, il y a eu une douzaine de messages ou d'alertes prévenant les habitants d'évènements concernant le village (pannes d'électricité, coupures d'eau, alertes météo, animal disparu...), ou d'activités potentiellement délictueuses.

**67**

Laurent SAINTESPES



<https://www.cadarsac.fr>

Toutes les infos sur le site de la commune, en première page, régulièrement réactualisées les dernières infos.





# Oligad

**SERVICES À LA PERSONNE 24H/24**



**AIDE À DOMICILE**  
CUISINE  
MÉNAGE  
REPASSAGE



**UN PERSONNEL QUALIFIÉ**



**ENTRETIEN ESPACES VERTS**

**LIBOURNE**  
22, PLACE ABEL SURCHAMP  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00  
**COUTRAS**  
4, PLACE ERNEST BARRAUD  
**05 57 74 05 26**

**BRANNE**  
72, RUE EMMANUEL ROY  
**06 75 41 17 64**



**Mon Uni'vert**

42, route de Bordeaux  
33500 ARVEYRES

Tél. 05 24 24 79 23  
mon.univert.arveyres@gmail.com

Retrouvez-nous sur Facebook



à distance

**Mon Uni'vert**

**FLEURISTE**

Décoration  
Épicerie Fine Florale

ARVEYRES

# Le 49

**Prêt-à-porter pour homme**  
49 rue Jules Ferry, 33500 Libourne  
[www.le49libourne.fr](http://www.le49libourne.fr)

## Eden Park

PARIS






**MANUFACTURE DES DRAPEAUX " UNIC ", s.**

Fabricant de drapeau depuis 1873





Drapeaux, guirlandes, articles de mairie, écharpes, mâts, médailles, Marianne, oriflammes, banderoles, articles de fête, etc.  
Tél. : 04 75 02 04 85 - [www.drapeauxunic.fr](http://www.drapeauxunic.fr)  
contact@drapeauxunic.fr

